

L'école des petits et celle des grands disposent chacune d'un restaurant scolaire.

Ecole maternelle

La cantine de l'école maternelle peut accueillir une trentaine d'enfants le midi. Seuls les enfants de grande et moyenne section peuvent être inscrits à la cantine. Les élèves de petites sections ne sont pas admis.



Ecole primaire

Les élèves disposent d'une nouvelle cantine pouvant accueillir 100 enfants. Un seul service est alors suffisant, les demi-pensionnaires profitent ensemble de leur temps libre pour s'amuser et se détendre.

[Menus du 17 au 21 Juin](#)

[Menus du 24 au 28 Juin](#)

[Menus du 1 au 5 Juillet](#)

Qui fournit les repas ?

Les repas sont livrés par le prestataire Scolarest en liaison froide et sont réchauffés sur place. Les menus sont élaborés par une diététicienne afin de proposer des repas variés et équilibrés aux enfants.

Les tarifs

Tarifs du Restaurant scolaire

Tarif pour les enfants fréquentant occasionnellement le restaurant scolaire

1 ticket pour un repas : 4,78 €

1 carnet de 10 tickets : 46,21 €

Tarifs pour les enfants fréquentant régulièrement le restaurant scolaire (au moins deux fois par semaine).

1 enfant : 4,21 €

2 enfants : 3,88 €

3 enfants : 3,50 €

4 enfants : 3,07 €

Envoi de la facture tous les mois, règlement avant le 10 du mois suivant.

Les inscriptions

Chaque fin d'année scolaire, Myriam, le régisseur du restaurant scolaire tient une permanence de façon à procéder aux pré-inscriptions. A cette occasion, les parents remplissent une fiche de renseignement sur l'enfant (coordonnées, allergies...).

Les inscriptions pour les 2 restaurants scolaires sont prises par la responsable du restaurant scolaire primaire qui est ouvert : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 14h ou par téléphone pendant les mêmes horaires au 04 76 75 64 88.

[Télécharger ici le règlement du restaurant scolaire](#)